



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE QUARTIER

DU 13 JUILLET 2019

AU POULDU

Elus : M. le MAIRE, Denez DUIGOU, David ROSSIGNOL, Yannick PERON, Véronique LE CORVAISIER

Personnel communal : Kristell MORICE Directrice Générale des Services

Représentants de quartier : Christian MONTREUIL

M. le MAIRE présente la philosophie des réunions de quartier, les réalisations 2019 et les projets sur le secteur du Pouldu :

- L'inauguration de la nouvelle salle des sports
- Chaufferie bois
- La réhabilitation des logements par Finistère Habitat
- Lutte pour le maintien de la classe de l'école St Maudet, menacée de fermeture
- Lotissement des Dunes
- Projet place de l'Océan base nautique : ce chantier devait commencer plus tôt mais la base nautique n'a pas reçu lors de l'AAPC, des offres concurrentielles, ce qui a conduit à relancer l'AAPC et a généré du retard.

REPONSES AUX QUESTIONS 2018

| | |
|--|---|
| Les poubelles dans le lotissement des Dunes. L'aménagement n'en prévoit pas assez. | M. le Maire rappelle qu'il y a de plus en plus de produits à recycler et qu'il est nécessaire de plier les cartons et les bouteilles pour diminuer les volumes. Il est possible d'en ajouter un côté base des dériveurs. Plusieurs bacs ont été installés et les caches vont être faits avant la fin de l'année. |
| Est-il prévu un tri plus important sur la commune ? Poubelle verte ? | Ce n'est pas prévu par Quimperlé Communauté qui en a la compétence. |
| Insécurité juridique sur le permis de construire de la base nautique ; Qu'en est-il ? | Le permis est déposé au nom de QC. Dès délivrance, il sera envoyé en Préfecture pour validation. L'ABF est également intervenu dans le projet. |
| Les manèges au Pouldu : Mme EUZENA demande des réponses à ses questions transmises en Mairie il y a quelques semaines : conditions d'hygiène, électricité et eau | Le Maire s'est déplacé et le responsable des manèges a indiqué qu'il a une autorisation du propriétaire des terrains. Si ce n'est pas le cas, c'est au propriétaire des terrains de se manifester. Il paye un abonnement d'eau et ont un compteur forain pour l'électricité. Le Maire a demandé qu'aucune machine à laver ne soit faite sur place pour respecter les règles d'hygiène. Le manège apporte un service sur la commune. Il leur a été demandé d'enlever 2 semi-remorques. |
| Reprise des lotissements à caractère privé : quelles sont | Les conditions sont établies dès le dépôt du PA. Il n'y a |

| | |
|---|--|
| les démarches ? M. NOEL du lotissement Les Sentiers. | pas eu de demande de rétrocession au démarrage. La commune ne s'est engagée à aucun moment sur le fait de reprendre ce lotissement. |
| Eric BARDES de la rue de Bellevue. J'espère que vous saurez préserver cette belle commune. Débordement des poubelles jaunes et éclairage public. | La problématique de l'éclairage est celle des horloges astronomiques et mécaniques. Ce secteur sera vérifié. En hiver 1 tournée et en été 3 tournées (à partir du 9 juillet). |
| Mme FLEURY : les blaireaux attaquent les poules naines et les chiens. Un panneau devant la MMP est dangereux. Herbe de la pampa sur le parking MMP Un collectif demande que le marché nocturne en juin et en septembre sur la rue des Grands Sables soit supprimé. | Il s'agit d'un animal protégé. La société de chasse ne peut pas intervenir. Ils sont toutefois intervenus à quelques reprises mais leurs chiens se sont fait attaquer ? Nous regarderons. Une intervention sera prévue. Les sorties de baignades ont été initiées par la municipalité car les commerçants de la rue des Grands Sables étaient en perte. De 7 ambulants au départ, nous sommes aujourd'hui à 40. Cette année un engagement a été pris de prolonger en juin et en septembre. Un bilan sera fait au terme de cette saison. |
| M. LE PEZENNEC : quelles sont les projections pour le parking du Kérou ? La rue du Kérou ? Il remercie pour l'embellissement des jardinières. | Le projet existe toujours mais la commune est dans une situation de blocage vis-à-vis des héritiers. Un dernier contact a été pris en décembre avec une nouvelle offre financière, sans succès. Le rue du Kérou est un projet dissocié et il faudra s'y attacher prochainement. L'enfouissement coûterait 100 000 € dont 37 000 € à charge communale. Le chiffrage de la voirie a été réalisé. |
| Mme CAPLOT de l'allée des hirondelles : à qui incombe l'entretien | |
| Mme LE GUYADEC : de nombreux blaireaux et ragondins sont présents qui font des dégâts importants. Demande d'un banc complémentaire à la pointe de St Julien. Il n'y a plus d'escaliers pour descendre aux criques du Pouldu. Le panneau en bas de la rue du port n'est pas très clair. | Réponse ci-dessus. Ce sera fait. Il est difficile d'y répondre car il faut qu'ils soient aux normes. Le panneau est réglementaire et il a été demandé en réunion de quartier pour interdire cet accès aux campings-cars. |
| Mme LE STANGUENNEC ; n'est-il pas possible pour les Sorties de baignades de prévenir les automobilistes avant qu'ils s'engagent sur le boulevard des plages ? | Un ASVP se positionnera à la sortie du parking de Bellangenêt et un panneau supplémentaire sera posé au rond-point de l'Office du tourisme. |
| Mme FREDET : Quand seront visibles les maquettes du PC de la base nautique ? | Il n'y aura pas de maquette mais le Maire lui propose de venir le voir pour lui présenter le projet. |
| Mme BAIE : on ne voit pas la mer en arrivant au Pouldu. | Tous les aménagements ont été réalisés avec une circulation en sens unique dans le sens montant. Le cabinet d'études avait conclu à cette position notamment pour les facilités d'accès aux campings de la rue du Philosophe Alain. |
| MMP | pampas coupée et panneau retiré |
| St Julien | Ajout d'un banc |

REponses AUX QUESTIONS 2019

| | |
|--|---|
| <p>Habitants du lotissement les Hauts de Kernevenas par rapport à la reprise de ce lotissement par la ville : aujourd'hui, il est toujours à l'OPAC Ils ont dû râler plusieurs fois pour obtenir l'entretien des espaces verts</p> | <p>David ROSSIGNOL : le lotissement de Kenevenas est terminé. La ville attendait d'être sollicitée par l'OPAC. RV le 26/07 pour une 1ere visite des lieux. La reprise d'un lotissement comprend la voirie, les espaces verts, les réseaux EP, EU et l'éclairage. La ville doit s'assurer des garanties. Il y a des mâts d'éclairage tordus ; l'autre point porte sur les espaces verts. Beaucoup d'efforts sont faits pour limiter les entretiens : les espaces sont sales et ils doivent être entretenus avant la reprise. La ville ne souhaite pas renoncer à cette demande.</p> |
| <p>Mme le Viol En, 2014, elle avait posé la question des trottoirs rue Anne de Bretagne et de l'enclos poubelles mais il n'y a rien de fait...</p> | <p>Jacques JULOUX : concernant le cheminement piéton : l'ensemble des terrains en face de la place de l'océan a été acquis pour y faire du stationnement. Il y a un cheminement en stabilisé pour assurer la jonction piétonne. Ensuite, l'ensemble sera aménagé avec une continuité avec le haut : lotissements de Lanmar et Kernevenas Régulièrement, le maire fait le point sur ce dossier et n'oublie pas ce futur aménagement qui sera effectué.</p> |
| <p>B Sorin : la question porte sur les aménagements autour de l'office de tourisme et la base nautique. Il a cru comprendre qu'il y avait un projet de restaurant sur cet espace : pourquoi cela ne peut-il être fait ?</p> | <p>Le maire rappelle l'histoire du lieu. Une maison qui a été vendue : son affectation a été changée pour autoriser l'exploitation de la crêperie. Malheureusement, on ne peut empêcher le changement d'affectation dans l'autre sens : la crêperie va redevenir une maison d'habitation. Le maire explique aussi le projet avorté de transformer l'actuel office de tourisme en bar/restauration. Le nouvel office était prévu avec la base nautique, ce qui libérait les locaux de l'actuel office mais le projet a fait l'objet d'un recours. Il fallait donc revoir les plans et supprimer l'office de tourisme qui fragilisait l'ensemble du projet. Le petit kiosque pourra peut-être permettre l'installation d'un glacier peut être.</p> |
| <p>Une installation modulaire est-elle possible sur la place de l'Océan ?</p> | <p>Jacques JULOUX . A priori, l'AVAP l'interdit sans avis favorable de l'ABF.</p> |
| <p>Renseignement : voitures garées à Kersaliou. Lorsque les personnes concernées se sont installées en 2010, tolérance pour quelques voitures mais là 4 voitures tout le temps</p> | <p>Denez DUIGOU Pas de réponse ce jour ; il faut sur place voir les gens et leur rappeler qu'ils doivent garer leur véhicule sur leur propriété. On ira voir sur place ce qui peut être fait.</p> |
| <p>Famille Lyver : lotissement des dunes Satisfaits de l'ensemble mais questions de fin de chantier - Zone 20 et c'est bien- le problème elle n'est affichée qu'à l'entrée face à la crêperie et visiblement beaucoup de gens l'oublie. Allée des hirondelles et des chardonnerets ; il serait bon de l'indiquer à cet endroit également car le mercredi avec le marché, le sens interdit disparaît.</p> | <p>David ROSSIGNOL Zone 20 : on a choisi depuis quelques temps d'éviter de surcharger en panneaux, en tracés qu'il faut refaire tout le temps et qui dénaturent l'environnement. Prévu également de faire un point sur le fonctionnement. On peut ajouter sans cesse des panneaux, si les conducteurs veulent rouler à 50, rien ne les empêche. Malgré tout, il manque des marquages, notamment avec la déviation du mercredi. Il manque</p> |

| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Petite allée piétonne entre allée des hirondelles et l'accès aux plages : avant il y avait une pierre et elle a disparu, ce qui permet le passage des voitures - Le stabilisé de graviers n'accroche pas et la balayeuse est passée 5 fois pour enlever les graviers de la route | <p>un panneau zone 20 quand on ressort du marché. Il va être installé la semaine prochaine. Ce qui fait la différence, c'est l'usage de la voie par les piétons car les automobilistes intègrent la présence d'un danger.</p> <p>L'allée piétonne : l'entreprise a oublié de remettre le caillou. Les seuls endroits où des roches ne sont pas mises, les gens se garent sur le gazon. La roche sera remise.</p> <p>Le stabilisé est un choix que nous assumons. Nous n'aurions eu aucun souci avec de l'enrobé partout. Choix pour des considérations écologiques : pour ne pas imperméabiliser les sols. A terme, la balayeuse ne passera plus qu'une fois par semaine.</p> <p>Le maire rappelle le contexte de ce lotissement qui aurait dû être remis à niveau avant sa reprise mais impossible... quelle légitimité la ville a-t-elle à reprendre les lotissements ? Dans le cadre de Kernevenas c'est clair, c'était prévu dès le départ. L'ensemble de l'opération est public.</p> <p>Les gens d'autres lotissements interpellent le maire sur le fait qu'ils payent les espaces verts et l'éclairage. Mais lorsque ces lotissements ont été créés, la ville n'a pas été consultée pour les aménagements effectués. Cependant au vu de l'incompréhension qui en résulte, les élus sont ouverts à l'idée que les lotissements qui le souhaitent puissent intégrer le domaine communal mais sous conditions et au cas par cas (bon état des réseaux, des voiries, ouverture publique, espaces verts correctement dimensionnés...)</p> |
| <p>Rue du port : la vitesse est limitée à 30 rue du port mais personne ne la respecte. Peut-on installer plus de panneaux ? Problème de visibilité au carrefour rue de Porsguern et rue du port à cause des poubelles : il faudrait allonger l'espace poubelles pour qu'elles soient parallèles au mur et non perpendiculaires</p> | <p>Question souvent posée. Des panneaux ont été ajoutés au fil des années. Cette rue est compliquée car c'est une descente et sa largeur doit permettre l'accès au port pour la grue et les remorques.</p> <p>Les panneaux 30 au lieu des 50, n'ont rien changé. C'est un problème complexe car nous ne pouvons pas faire d'aménagement.</p> <p>Un radar pédagogique est régulièrement installé. S'agissant des poubelles, une visite sur place sera organisée.</p> |
| <p>Rue des Grands Sables : cette rue est l'objet d'une zone 30 sur sa moitié et 50 sur le reste. Extension de la zone 30 demandée : il s'agirait juste de déplacer 2 panneaux à partir de Keranquernat</p> | <p>Le maire doute de l'efficacité sur un simple déplacement de panneaux. Pour qu'une zone 30 soit efficace, il faut des aménagements associés soient effectués, comme on vient de le dire sur la question de la rue du port.</p> <p>Le maire devra s'assurer de la faisabilité de ce projet : la réponse sera donnée l'année prochaine.</p> |
| <p>M Audren : odeurs de la STEP sont persistantes ; il a perdu des ruches à cause des produits chimiques. Il demande une amélioration du système.</p> | <p>Il se trouve que le maire s'est rendu personnellement sur place une fois par semaine pendant un trimestre et il n'a rien senti mais il pense que si Mr Audren le dit</p> |

| | |
|--|--|
| <p>D'autres voisins se plaignent.</p> | <p>c'est que c'est un phénomène irrégulier</p> <p>Il y a 2 choses : le cas de Mme Riou ; les odeurs sont liées à l'enlèvement des bennes. Il y avait un protocole prévu avec la SAUR. Il est vraisemblable que celui-ci n'ait pas été respecté avec le nouveau délégataire. QC en a été averti. Il faut également intervenir sur les horaires de passage des camions qui passent en milieu d'après-midi alors que c'était jusqu'alors en matinée.</p> <p>Par ailleurs, la tour de désodorisation est plus basse et arrive au niveau du terrain de M Audren. Il y a eu un problème de moteur tombé en panne sur cette tour cette semaine.</p> <p>La demande de rehausse de la cheminée a été faite auprès de QC, mais les modifications doivent être autorisées par l'ABF.</p> <p>David ROSSIGNOL a un doute sur la relation de cause à effet entre la STEP et la mortalité des ruches.</p> |
| <p>Un riverain alerte sur la maintenance : il l'avait souligné lors de l'enquête publique</p> | <p>La maintenance fait l'objet d'un suivi et d'un contrat.</p> |
| <p>M Muller : pas de réseau d'EP rue du port : toute l'eau s'écoule sur la droite quand on descend la route et parfois toute l'eau arrive dans les jardins rue du port.</p> <p>Pas de mise en souterrain des réseaux : c'est dommage</p> | <p>Il faudra aller voir avec les services.</p> <p>Si on peut faire quelque chose, on le fera. (44 rue du port). Cela a déjà été fait sur les domiciles qui nous l'ont signalé.</p> |
| <p>A Petit note que les ralentisseurs sont très bruyants pour les riverains.</p> | <p>Oui car les véhicules ralentissent et passent des vitesses...</p> |
| <p>Par rapport au 15/08 : très belle manifestation mais l'after est problématique. A partir de minuit, il n'y a plus d'éclairage et les bars ferment. Les rues de Groix et de Kerzellec accueillent des jeunes alcoolisés qui commettent des incivilités.</p> <p>Ne pourrait-on pas anticiper les conséquences du feu d'artifice ?</p> | <p>Yannick PERON : Nous intervenons auprès des gendarmes pour leur demander d'être présents et ils le font.</p> <p>La question : faut-il de l'éclairage public toute la nuit ou pas ?</p> <p>Yannick PERON : l'éclairage a été coupé sur plusieurs coins de la commune justement parce que cela faisait venir les jeunes !</p> <p>Le maire comprend cette remarque, il fait le maximum auprès des services de sécurité et reprendra la demande exprimée.</p> |
| <p>Agnes Collet : très satisfaite des aménagements réalisés dans le lotissement des dunes.</p> <p>Simple demande : interdiction de s'arrêter et de stationner ; est-il possible de remettre ce panneau y compris pour les riverains ?</p> <p>Souhaiterait une interdiction de s'arrêter.</p> <p>Mme le Rheu se plaint de l'emplacement de ces arceaux car elle a des difficultés à manœuvrer son véhicule.</p> | <p>Ce n'est pas un souci : ce sera fait.</p> <p>David ROSSIGNOL a vu le problème la semaine dernière. C'est moins aisé qu'auparavant mais on rentre tout de même sur sa propriété. Rien de plus ne sera fait, l'accès est garanti dans des conditions acceptables. Il faudrait tout refaire (scellements)</p> |

| | |
|---|--|
| <p>Est-ce que le ramassage mécanique de la laisse de mer est fait ? pour préserver la biodiversité, beaucoup de communes ne le pratique plus.</p> | <p>Jacques JULOUX : Concarneau ne le fait que pour 3 plages. Nous le faisons uniquement quand il y a beaucoup d'algues aux grandes marées. Les hébergeurs le réclament car les gens ne comprennent pas qu'on laisse les algues et les odeurs associées.</p> |
| <p>Rue du philosophe Alain : débordement des poubelles, en particulier les jaunes. Toujours pleines. Idem sur le port du Pouldu</p> | <p>4 passages par semaine l'été pour faire face à ce problème. Ponctuellement, si soucis, il faut contacter le service d'enlèvement des ordures ménagères directement. Ils se déplacent.</p> |
| <p>Inondation très forte il y a 15 jours rue du port Circulation rue du port : ce qui manque vraiment c'est un trottoir</p> | <p>Une réflexion va être engagée mais pas d'engagement sur ce qui sera fait. La largeur de voirie rend compliquée ces travaux éventuels.</p> |
| <p>M Chamet : il y a 3 ans leur fille est née et ils ont eu des difficultés à trouver une assistante maternelle : même difficulté pour le bébé à venir. Lors de la Fête des voisins à Kernevenas : d'autres couples ont fait le même retour. Y a-t-il un projet d'agrandissement de la crèche ou une incitation à faire venir des assistantes maternelles ?</p> | <p>Le maire entend. Il y a 17 assistantes maternelles agréées qui représentent une cinquantaine de places et la crèche compte 30 places (25 pour Guidel), représentant 40/45 possibilité d'accueil. Il n'est pas prévu d'agrandir la crèche. La ville a accompagné la création de la MAM. (Maison des Assistantes maternelles).</p> |
| <p>M De Huslter : nuisance sonore provoquée occasionnellement par un avion d'un club de parachutisme de Lorient.</p> | <p>Pas de retour. Yannick PERON va voir ce qu'il en est. Cette activité reste ponctuelle cependant.</p> |
| <p>Le Kerou : enfouissement réseaux : Pierre le Pézennec : un poteau plein de sparadraps qui dénote vraiment</p> | <p>Plusieurs demandes ont été faites auprès d'ENEDIS qui refuse de le changer. Les réseaux vont être enfouis sur ce secteur. Seuls 600 000€ sur 3 ans peuvent être engagés et priorité rue Lannevain et rue de Quillien. Ensuite, ce secteur sera fait prioritairement.</p> |
| <p>A le Petit : le port du Pouldu fait-il partie de la station balnéaire du Pouldu. Il est « dégueulasse » : poubelles de l'hôtel du Pouldu, la capitainerie est mal entretenue, l'escalier est plein de vase, etc</p> | <p>Le maire s'y est rendu à plusieurs reprises. Il a rencontré le responsable de port l'année dernière : sa fiche de poste intègre l'entretien. Il est de bonne volonté et ne peut laisser tenir ces propos. S'agissant des poubelles : les élus invitent aussi les gens à se manifester directement auprès de QC. Nous fabriquons les claustres des poubelles et nous assurons l'entretien.</p> |
| <p>M le Viol : champ d'herbes au Pouldu à Kernevenas qui n'a pas été fauché de toute l'année et cette année les limites sont dépassées. Pourquoi ne pas faire un roulement entre les parcelles ? Remarque : au sujet de la flore au Pouldu ; elle est exceptionnelle. Il y a une fleur qui existe : en 2 ans elle a disparu. Les ST sont en cause. (offris orchidera)</p> | <p>Choix depuis 4 ans de faire de la gestion différenciée sur la commune. Au lieu d'aller utiliser du matériel, du temps et de tout couper, un certain nombre d'espaces sont fauchés à des dates précises. Problème le syndicat de voirie chargé d'une partie des coupes n'est pas intervenu aux dates demandées. Pour le champ tondu, David ROSSIGNOL se rendra sur place. Jacques JULOUX remarque que la flore cette année est exceptionnelle. La flore de la dune a repris ses droits. Les ST seront avertis</p> |
| <p>T Bruno : extension des zones AU sur le Pouldu ? Projet d'extension de la MMP avec projet de parking derrière ?</p> | <p>Nous sommes aujourd'hui en procédure de PLU intercommunal ; En 1986, 266 ha étaient constructibles. Désormais, nous avons le droit à une consommation d'espace liée au taux de construction des années précédentes soit 50 constructions/ an. Le PLUi regarde actuellement ce qu'il sera possible de</p> |

| | |
|--|--|
| | <p>construire. A la marge, il est prévu d'ajouter quelques zones AU et une partie sera prévue pour le Pouldu. Cela se fera de toute façon sur des OAP. (- de 400m² par parcelle)</p> <p>A Clohars Carnoët : 28 logements à l'ha soit une moyenne de 333 m², cela intègre aussi la voirie ce qui signifie, qu'il faut aussi nécessairement prévoir des petits collectifs pour respecter les directives du SCOT et qui résultent de la loi (limitation au maximal des surfaces agricoles)</p> <p>L'extension de la MMP est déjà prévu au PLU actuel.</p> |
| <p>Y Saval : président des amis du Pouldu et plusieurs questions</p> <p>Jean Witté a envoyé un courrier au sujet de l'espace dunaire pour qu'il soit étudié, ainsi que les courants Sécurité de la descente de la plage des grands sables. Elle est autorisée pour certains véhicules mais pas de sécurité du tout... si mauvaise manœuvre ou frein qui lâche ; dangereux. Borne mobile ?</p> <p>Bacs à marée pour récupérer spontanément certains déchets mais uniquement sur quelques plages.</p> <p>Devenir des commerces de la rue des grands sables ? y a-t-il de bonnes nouvelles ? notamment concernant l'hôtel Armen 2 ?</p> | <p>Pas de réponse par rapport à la nécessité de mettre un obstacle car la problématique non identifiée.</p> <p>Le Déficit des commerces rue des grands sables est un fait ; malgré cela, il faut rappeler qu'en 2008 n'y en avait qu'un. Désormais c'est stabilisé mais insuffisant car il y a de la précarité liée à la consommation. Les commerçant et hébergeurs ont été réunis mi-juin puis le seront de nouveau en septembre. Nous allons essayer de trouver des solutions pour qu'au moins pendant les vacances d'hiver (Noël) il y ait de l'animation rue des grands sables. Toutes les vitrines de la rue sont conservées au PLUI et ne peuvent être transformées en logements.</p> <p>Ouverture de l'hôtel ArMen est prévue normalement le 22/07 après réception de l'avis de la commission de sécurité</p> |
| <p>Association syndicale des sentiers : demande de reprise du lotissement par la commune ; un courrier sera adressé en RAR dans ce sens</p> | <p>Denez DUGOU un courrier simple suffira !</p> <p>L'an dernier, le maire n'y était pas favorable car si on le faisait on devait le faire pour tous les lotissements. Avec le lotissement des dunes, la question se pose. Il a été repris par la précédente municipalité en 2003 et aujourd'hui on a été contraint de tout refaire... Si on a intégré ici et pas ailleurs les habitants ne comprendront pas. Au final on n'a pas trop le choix si on veut être équitable. Par contre les reprises devront être cadrées. Si les conditions sont remplies, la reprise du lotissement privé dans le domaine public communal pourra se faire dès lors qu'une demande sera exprimée et que les critères d'intégration au domaine public seront respectés.</p> |
| <p>Stationnement rue de Kerzellec : traversée par la rue de Groix entre la rue de Groix et la rue des grands sables c'est étroit mais ça circule bien car il y a des rectangles de stationnement, rue de Kerzellec.</p> <p>De l'autre côté, il n'y a rien. Actuellement il a du mal à sortir sa voiture de chez lui : il ne voit pas avec les voitures stationnées. Stationnement ventouse.</p> <p>Ne pourrait-on dans le rue de Kerzellec faire aussi des</p> | <p>Nous irons sur place afin de voir les solutions possibles</p> |

| | |
|--|--|
| places de stationnement ? Qu'en est-il du projet de de cheminement piétonnier prévu il y a quelque temps ? | |
| | |